

Séance ordinaire du 7 décembre 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi sept décembre deux mille vingt et un à neuf heures quarante-sept, à la salle exécutive Norbert-Brousseau de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-11-74

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 décembre 2021.

CE-2021-11-75

Adoption du programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024

[Document d'aide à la décision DG-2021-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024.

CE-2021-11-76

Adoption du budget 2022

[Document d'aide à la décision DG-2021-012-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter un budget de 333 300 000 \$ pour l'exercice financier 2022, tel qu'il est détaillé en annexe à la fiche de prise de décision DG-2021-012-R-1, et de procéder à la création, l'abolition et les mouvements de main d'œuvre y afférent.

CE-2021-11-77

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision GRE-2021-042](#)

Il est résolu de renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec incluant le service offert par le Carrefour du capital humain, le tout pour la somme de 124 554,80 \$.

CE-2021-11-78

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2021-045](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2021-045, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce registre à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2021-11-79

Renouvellement de l'agrément des archives privées auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-014](#)

Il est résolu d'autoriser la chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire à déposer une demande de renouvellement d'agrément de la Ville pour son secteur des archives privées auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-11-80

Acquisition d'œuvres d'art 2021

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-015](#)

Il est résolu d'accepter les recommandations d'acquisition d'œuvres d'art du comité d'expertes et d'experts, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision DVC-ART-2021-015.

CE-2021-11-81

Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-2021-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2021-059. Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville.

CE-2021-11-82

Identification des secteurs et des projets potentiels dans le cadre du Programme de relance économique du centre-ville du ministère de l'Économie et de l'Innovation

[Document d'aide à la décision DEV-2021-133](#)

Il est résolu d'autoriser :

- la Direction du développement économique et de la promotion à confirmer au ministère de l'Économie et de l'Innovation que, dans le cadre du *Programme de relance économique du centre-ville*, l'appellation de « centre-ville » fait référence aux Pôles Desjardins et Chaudière, ainsi

qu'aux cinq secteurs traditionnels inclus aux Programmes particuliers d'urbanisme, tels qu'ils sont présentés sur la carte annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-133;

- cette direction à déposer à ce ministère, dans le cadre de ce programme, le plan d'action élaboré en fonction des projets présentés en annexe à cette fiche de prise de décision, selon l'ordre de priorisation présenté.

CE-2021-11-83

Vente d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec à Immeubles R. Roberge inc. (Parc industriel Pintendre, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot
[Document d'aide à la décision DEV-2021-144](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Immeubles R. Roberge inc. d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-144, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Immeubles R. Roberge inc., d'affecter un montant de 80 000 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2021-11-84

Financement de la dépense relative au règlement hors cour intervenu entre monsieur Jean-Claude Brulotte et la Ville dans le dossier SAI-Q-244365-1910
[Document d'aide à la décision DEV-2021-146](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer un montant maximum de 400 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, pour finaliser le règlement hors cour intervenu entre monsieur Jean-Claude Brulotte et la Ville dans le dossier SAI-Q-244365-1910 et d'autoriser les procureures et procureurs mandatés à préparer et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour ajouter le lot 2 359 750 du cadastre du Québec à l'expropriation et pour donner effet au présent règlement hors cour.

CE-2021-11-85

Aide financière à Le patro de Lévis inc. pour son projet d'implantation d'un « *Fab Lab* »
[Document d'aide à la décision DEV-2021-149](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant maximal de 50 000 \$ à Le patro de Lévis inc. pour son projet d'implantation d'un « *Fab Lab* », conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE-2021-11-86

Vente d'une partie du lot 3 017 855 du cadastre du Québec à Gestion Maja inc. (terrain situé sur la future rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-151](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Gestion Maja inc. d'une partie du lot 3 017 855 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-151, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Maja inc., d'affecter un montant de 300 490,70 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2021-11-87

Convention de coopération à intervenir avec la Ville de Caen

[Document d'aide à la décision DEV-2021-152-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure la convention de coopération à intervenir avec la Ville de Caen, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-152-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-11-88

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles et de jardinières pour la période estivale 2022

[Document d'aide à la décision APP-2021-197](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles et de jardinières pour la période estivale 2022 (appel d'offres 2021-70-191), à La jardinerie Fernand Fortier inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense totale estimée à 91 843,50 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-11-89

Attribution du contrat pour la location d'une dameuse sur chenille

[Document d'aide à la décision APP-2021-210](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location d'une dameuse sur chenille (appel d'offres 2021-50-115), à Équipements track inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 207 777 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, avec

option de renouvellement d'un an additionnel, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-11-90

Modification du contrat pour les services professionnels relatifs à l'agrandissement du dépôt à neige usée du secteur Charny

[Document d'aide à la décision APP-2021-211](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les services professionnels relatifs à l'agrandissement du dépôt à neige usée du secteur Charny (appel d'offres 2019-55-79), attribué par la résolution CE-2019-11-02, au montant de 14 980 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-211.

CE-2021-11-91

Résiliation de contrat pour la mise à niveau de signaux sonores sur feux de circulation

[Document d'aide à la décision APP-2021-212](#)

Il est résolu de résilier le contrat pour la mise à niveau des signaux sonores sur feux de circulation (appel d'offres 2020-50-79), attribué à Turcotte (1989) inc., pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2021-212.

CE-2021-11-92

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 9 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-054, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

CE-2021-11-93

Adoption des prévisions budgétaires 2022 et approbation du Programme des immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Société de transport de Lévis, telles qu'elles sont adoptées par la résolution numéro 2021-130 de cette société et annexée à la fiche de prise de décision TMD-2021-004;
- d'approuver le Programme des immobilisations 2022-2031 de la Société

de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par la résolution 2021-129 de cette société et annexée à cette fiche de prise de décision.

CE-2021-11-94

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du groupe de travail en circulation du 28 octobre 2021, installation de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, Règlement modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome et Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

Le compte-rendu de la rencontre du groupe de travail en circulation tenue le 28 octobre 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 630° sur la route Lallemand, à l'intersection de la rue Goupil, en direction nord et sud;
- 631° sur la route Lallemand, à l'intersection de la rue Berry, en direction nord et sud;
- 632° sur la rue J.-A. Bombardier, à l'intersection de la rue François-Normand, en direction nord et sud;
- 633° sur la rue Fontainebleau, à l'intersection de la rue Chambord, en direction est et ouest;
- 634° sur l'avenue Albert-Rousseau, à l'intersection de la rue des Peupliers, en direction nord et sud;
- 635° sur la rue de Coutances, à l'intersection de la rue Louis-Hallé, en direction nord et sud;
- 636° sur la rue du Lady-Aylmer, à l'intersection est de la rue Frontenac, en direction est et ouest;
- 637° sur la rue Saint-Georges, à l'intersection de la rue Saint-Onésime, en direction nord et sud;
- 638° sur la rue Barbizon, à l'intersection de la route Lagueux, en direction ouest.
- 639° sur la rue Barbizon, à l'intersection sud de la rue Courbet, en direction est- ouest.
- 640° sur la rue Courbet, à l'intersection sud de la rue de Barbizon, en direction sud.
- 641° sur la rue de Barbizon, à l'intersection nord de la Courbet, en direction nord et sud.
- 642° sur la rue Courbet, à l'intersection nord de la rue Barbizon, en direction est.
- 643° sur la rue de Barbizon, à l'intersection du chemin Petit-Saint-Jean, en direction nord.
- 644° sur le chemin Petit-Saint-Jean, à l'intersection de la rue Barbizon, en direction est.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DTMD-2021-007. Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues de l'Estran et Frontenac (secteur Saint-Nicolas);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de l'Estran, des Îles-du-Vent (secteur Saint-Nicolas), Mercereau (secteur Lévis), de Saint-Romuald, de Jupiter (secteur Saint-Romuald), de l'Avoine (secteur Lévis), André-Bergeron (secteur Saint-Nicolas), William-Tremblay (secteur Lévis), Thomas-Power (secteur Saint-Nicolas), chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald) et de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et de créer une zone de débarcadère sur une partie de la rue Marie-Couture (secteur Charny);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues de la Sarriette (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et de la Vigie (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de l'avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'abroger les alinéas relatifs au stationnement municipal situé sur la rue Guenette (secteur Lévis).

CE-2021-11-95

Attribution de contrats pour le service de déneigement des poteaux d'incendie pour les années 2021 à 2026

[Document d'aide à la décision APP-2021-209](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour le service de déneigement des poteaux d'incendie pour les années 2021 à 2026 (appel d'offres 2021-50-121), de la façon suivante :

- lots 2-A et 3-A, à Groupe bel cour inc., pour une durée de cinq ans, au prix total de 437 450 \$, avant TPS et TVQ, le prix sera indexé une fois par année à la date anniversaire du début du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;
- lots 4-A, 5-A et 7-A, à Excavation Steve Beaumont (9152-6616 Québec inc.), pour une durée de cinq ans, au prix de 292 852,50 \$, avant TPS et TVQ, le prix sera indexé une fois par année à la date anniversaire du début du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;
- lots 6-B et 8-B, à Dénéigement Cantin inc., pour une durée de cinq ans, au prix de 297 250 \$, avant TPS et TVQ, le prix sera indexé une fois par année à la date anniversaire du début du contrat selon l'indice des prix et à la consommation et le prix du carburant;
- lots 9-A et 10-A, à Beau site excavation (9284-3986 Québec inc.), pour une durée de cinq ans, au prix de 434 683 \$, avant TPS et TVQ, le prix sera indexé une fois par année à la date anniversaire du début du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2021-11-96

Protocoles d'entente relatifs au programme d'infrastructures municipales d'eau à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2021-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure les protocoles d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatifs aux projets de reconstruction du poste de pompage Trudelle pour le volet 1.2 - *Réalisation des travaux dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau* et de reconstruction du réservoir St-Étienne pour le volet 1.1 - *Études préliminaires et plans et devis dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau*, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2021-041, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

CE-2021-11-97

Attribution du contrat pour la réfection des surfaces en réfractaires de l'incinérateur et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-214](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la réfection des surfaces en réfractaires de l'incinérateur (appel d'offres 2021-50-124), à MBI-Corexcel inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 325 690,98 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de quatre ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-11-98

Félicitations à la Direction générale, à la Direction des finances et de la trésorerie et à tous les membres du personnel concernés

Il est résolu de féliciter la Direction générale, la Direction des finances et de la trésorerie et les membres du personnel concernés pour la préparation du budget 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

CE-2021-11-99

Félicitations à la Direction générale et tous les membres du personnel concernés

Il est résolu de féliciter la Direction générale et les membres du personnel concernés pour la continuité des opérations de la Ville pendant la période électorale, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

CE-2021-12-00

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 24.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
